



Charte d'engagement et d'utilisation du composteur individuel

Afin de réduire la quantité de déchets produits, la Communauté de Communes du Gévaudan et la Communauté de Communes Aubrac Lot Causses Tarn se sont inscrites dans une logique de prévention des déchets ménagers et assimilés. Parmi les actions proposées dans le Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD) dénommé « Sud Aubrac Gévaudan », figure la promotion du compostage individuel des déchets fermentescibles.

Dans ce cadre, les 2 territoires s'engagent dans une opération de distribution de composteurs individuels.

La présente charte a pour objectif de décrire les engagements du PLPD et de l'utilisateur.

La réussite de l'opération tient au respect de ces engagements.

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal / Commune :

Téléphone : Mail :

Nombre de personnes composant le foyer :

J'ai déjà un composteur : OUI / NON

Autorise la Communauté de Communes à me transmettre des informations sur le compostage

Je déclare :

Faire l'acquisition d'un composteur en bois de 400 L ainsi que d'un bio-seau et d'un guide.

Avoir pris connaissance des conditions d'obtention (ci-dessous) du composteur et certifie exactes l'ensemble des informations fournies.

Je souhaite :

M'impliquer activement en participant aux différentes actions initiées par le PLPD en relation avec la thématique du compostage (réunions et ateliers, retours d'expériences, formation relais du compostage).

Je m'engage à :

- Utiliser le composteur et le bio-seau pour les biodéchets produits sur mon lieu d'habitation ;
- Conserver le composteur en bon état et ne pas le céder à un tiers à titre onéreux ou gratuit ;
- Suivre les indications du guide pratique qui m'est remis ;
- Participer aux opérations d'évaluation du dispositif menées dans le cadre du suivi de l'opération ;
- Restituer le composteur ainsi que le bio-seau fournis en cas de non utilisation du matériel ;
- Promouvoir le compostage.

Le PLPD Sud Aubrac Gévaudan s'engage de son côté à :

- Me fournir un composteur individuel, un bio-seau et un guide pratique pour la somme de 20 € ;
- Me fournir les consignes de montage du composteur lors de la distribution ;
- Me fournir les informations nécessaires à la pratique du compostage au travers du guide du compostage.

Le PLPD Sud Aubrac Gévaudan se réserve le droit de reprendre le composteur et le bio-seau s'il est constaté que les engagements ne sont pas respectés.

L'utilisateur,

(précédé de la mention lu et approuvé)

Date et signature

L'animatrice du PLPD Sud Aubrac
Gévaudan, Julie HUYNH

(précédé de la mention lu et approuvé)

Date et signature

Vous recevrez une copie de cette charte d'engagement.